



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 82720

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les salles de shoot. En effet, à l'année, une salle de shoot coûterait environ 800 000 euros. Or, selon l'académie de médecine, il faudrait 200 centres pour couvrir l'ensemble du territoire soit un budget annuel de 250 millions d'euros. Il souhaiterait connaître sa position à ce sujet.

### Texte de la réponse

La mise en évidence, chez les usagers de drogue par voie injectable, d'une prévalence élevée du virus de l'immunodéficience humaine (VIH), dès le début des années 1980, puis du virus de l'hépatite C (VHC), dans les années 1990, a été à l'origine de nombreuses actions de santé publique engagées par les associations et des professionnels de santé. Elles ont progressivement abouti à la mise en place de politiques publiques de réduction des risques (RDR). Cette politique a fait la preuve de son succès, notamment au regard de la diminution de l'incidence du VIH chez les usagers de drogues. Les salles de consommation à moindre risque (SCMR) sont des espaces encadrés par des professionnels (personnel médical et infirmier, travailleurs sociaux) qui visent à lutter contre les risques infectieux liés à l'usage de drogues et à favoriser le contact entre les usagers et les professionnels de santé pour les aider à réduire progressivement leur consommation de substances illicites. Ces dispositifs existent dans 9 pays étrangers, pour un total de 92 salles opérationnelles, principalement aux Pays-Bas (45 salles), en Allemagne (25 salles), en Suisse (12 salles) et en Espagne (6 salles). Ils s'adressent aux usagers de drogues les plus précarisés, qui pratiquent leurs injections dans des espaces publics ou privés (parkings, parcs publics, cages d'escalier), dans des conditions d'hygiène précaires pour eux-mêmes et pour le reste de la population qui fréquente ces lieux. Ainsi, les SCMR n'ont pas vocation à couvrir l'ensemble du territoire. Il s'agit d'un dispositif qui fera l'objet d'une expérimentation pendant 6 ans prévue dans le projet de loi de modernisation de notre système de santé en cours de débat parlementaire. Ces salles seront installées, dans deux à trois villes volontaires, en proximité des lieux de consommations importantes dans l'espace public. Le financement de cette expérimentation a été prévu dans la convention d'objectifs et de gestion 2014-2017 entre l'Etat et l'assurance maladie sur le fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaire du régime général.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 82720

**Rubrique :** Drogue

**Ministère interrogé :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

**Ministère attributaire :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [30 juin 2015](#), page 4808

**Réponse publiée au JO le :** [15 décembre 2015](#), page 173